Département de la Sarthe Arrondissement de Mamers Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 28 juillet 2023 N° 2023/24 Arrêté de fermeture de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu le calendrier présenté par l'entreprise ELB- Les Roseaux-53150 Brée ;

Considérant les travaux de reprofilage en enrobé à réaliser sur la route de Saint Jean d'Assé (portion de la route de Saint Chéron à la route de Boisouges),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrête

Article 1 - Interdiction de circulation

La route de Saint Jean d'Assé (portion de la route de Saint Chéron à la route de Boisouges), sera interdite à la circulation de tout véhicule motorisé, au minimum 2 jours en fonction de l'avancement des travaux.

Une déviation sera mise en place via la RD 82 - route du Mans → RD 38 → Sainte Sabine → La Forêt → La Tesserie, et ce dans les deux sens de circulation.

Article 2 - Exceptions

Les services de secours pourront emprunter la portion de voie coupée à la circulation, pour toute intervention directement située sur cette voie, ou accessible uniquement par celle-ci.

Article 3 - Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait.

Cette signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ELB, responsable des travaux. Cette signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 4 - Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue. La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

Article 5 - Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet dans la période du 28 août au 29 septembre 2023.

Fait à **Mézières-sous-Lavardin**, Le 28 juillet 2023,

Le Maire, Rillian Trucas



